

Désignation de l'entreprise : A. PLASTIC 94										1 2					
Adresse de l'entreprise 132 Rue Julian Grimau 94400 VITRY-SUR-SEINE										Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET * 4 1 2 5 0 7 0 5 5 0 0 0 3 3										Néant ☐ *					
										Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4					
										Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC										
		Frais de développement *	CX		CQ										
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 865	AG	8 865									
		Fonds commercial (I)	AH		AI										
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK										
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM										
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO										
		Constructions	AP		AQ										
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	521 074	AS	169 714	351 360								
		Autres immobilisations corporelles	AT	207 816	AU	106 936	100 880								
		Immobilisations en cours	AV		AW										
		Avances et acomptes	AX		AY										
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT										
		Autres participations	CU		CV										
		Créances rattachées à des participations	BB		BC										
		Autres titres immobilisés	BD	150	BE		150								
		Prêts	BF		BG										
		Autres immobilisations financières *	BH	15 320	BI		15 320								
TOTAL (II) BJ										753 226	BK	285 515	467 710		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	86 773	BM	86 773									
		En cours de production de biens	BN		BO										
		En cours de production de services	BP		BQ										
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS										
		Marchandises	BT		BU										
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW										
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	64 604	BY	64 604									
		Autres créances (3)	BZ	114 805	CA	114 805									
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC										
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	400 000	CE	400 000									
		Disponibilités	CF	1 159 102	CG	1 159 102									
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	13 229	CI	13 229									
	TOTAL (III) CJ		1 838 513	CK	1 838 513										
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW												
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM												
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN												
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2 591 739	1A	285 515	2 306 224									
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR								
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. PLASTIC 94		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....500 000.....)			DA	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	50 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	852 839	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	235 391	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (II)			DL	1 638 230	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	17 876	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	17 876	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	282 334	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	3 230	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	44 328	
	Dettes fiscales et sociales			DY	137 798	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	182 428	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	650 118		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 306 224		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	423 906
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

certifié conforme 

Désignation de l'entreprise <u>A. PLASTIC 94</u>													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
							3						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	8 865	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	336 517	KT		KU	375 992		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	63 944	KW		KX				
		Matériel de transport *				KY	106 626	KZ		LA	99 800			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 472	LC		LD	3 020			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	521 560	LO		LP	478 812		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés					1P	150	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	15 320	1U		1V					
TOTAL IV					LQ	15 470	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	545 895	ØH		ØJ	478 812			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
					1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV	8 865	IX	8 865				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	191 435	MK	521 074				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	63 944				
		Matériel de transport			IV		MP	80 046	MQ	126 379				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	17 492				
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA					
Avances et acomptes				NC		ND		NE						
TOTAL III				IY		NG	271 481	NH	728 890					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7					
	Autres participations				IØ		ØX		ØY					
	Autres titres immobilisés				I1		2B	150	2D	150				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	15 320	2G	15 320				
	TOTAL IV				I3		NJ	15 470	2H	15 470				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	271 481	ØL	753 226	ØM	753 226			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A. PLASTIC 94Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise

A. PLASTIC 94

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF		PG		PH		8 865	
	TOTAL I		RM		RN		RO		8 865	
Terrains			PI		PK		PL			
Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
Constructions			PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	336 517	QA	24 632	QB	191 435	QC	169 714
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		60 895	QE	709	QF		QG	61 604
	Matériel de transport	QH		55 741	QI	22 150	QJ	46 694	QK	31 198
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		13 202	QM	933	QN		QO	14 135
	Emballages récupérables et divers	QP			QR		QS		QT	
TOTAL II			QU	466 355	QV	48 424	QW	238 129	QX	276 650
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			YN	475 220	YP	48 424	YQ	238 129	YR	285 515

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS			REPRISES						
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. gales, agence et am. des const.											
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles											
Inst. gales, agence am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations											
TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations					SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise A. ELASTIC 94

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC			
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *		3U		TD		TE		TF			
Provisions pour hausse des prix (I) *		3V		TG		TH		TI			
Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO			
Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6			
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM			
Autres provisions réglementées (I)		3Y		TP		TQ		TR			
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour litiges		4A	1 7 8 7 6	4B	1 7 8 7 6	4C	1 7 8 7 6	4D	1 7 8 7 6		
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H			
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M			
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S			
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W			
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires		4X		4Y		4Z		5A			
Provisions pour impôts (I)		5B		5C		5D		5E			
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K			
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER			
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U			
Autres provisions pour risques et charges (I)		5V		5W		5X		5Y			
TOTAL II		5Z	1 7 8 7 6	TV	1 7 8 7 6	TW	1 7 8 7 6	TX	1 7 8 7 6		
Provisions pour dépréciation		sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobili- sations financières (I) *	6A		6B		6C		6D		
			6E		6F		6G		6H		
			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
			9U		9V		9W		9X		
			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
			6N		6P		6R		6S		
			6T		6U		6V		6W		
			6X		6Y		6Z		7A		
			TOTAL III	7B		7Y		7Z		7A	
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 7 8 7 6	UB	1 7 8 7 6	UC	1 7 8 7 6	UD	1 7 8 7 6
Dont dotations et reprises	— d'exploitation — financières — exceptionnelles	UE		UF							
		UG		UH							
		UJ	1 7 8 7 6	UK	1 7 8 7 6						
titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.											
10											

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A. PLASTIC 94										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	15 320	UV		UW	15 320			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	64 604	64 604						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 384	3 384						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	17 549	17 549						
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	93 871	93 871						
	Charges constatées d'avance				VS	13 229	13 229						
	TOTAUX				VT	207 958	VU 192 638	VV 15 320					
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	282 334	56 122	226 212						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	44 328	44 328							
Personnel et comptes rattachés				8C	5 869	5 869							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	94 199	94 199							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	18 671	18 671							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	18 273	18 273							
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	786	786							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	182 428	182 428							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	646 888	VZ 420 676	226 212						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	300 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	17 666	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise À. PLASTIC 94		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercices N des 1 ^{ers} 2 ^{es} 3 ^{es} 4 ^{es} 5 ^{es} 6 ^{es} 7 ^{es} 8 ^{es} 9 ^{es} 10 ^{es} 11 ^{es} 12 ^{es}		
I. RÉINTÉGRATIONS										
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	235 391	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	11 745		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	354		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de l'écrit d'option				RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixies D))	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX			
Amendes et pénalités				WJ	5 93	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	593		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	80 511	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal										
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Moins-values nettes à long terme		– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
à		– imposées au taux de 0 %							ZN	
Fraction impossible des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		– Plus-values nettes à court terme							WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées									XR	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XQ	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	10 448	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
									YR	
									YS	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées									WV	
Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WH	
		– imposées au taux de 0 %							WP	
		– imposées au taux de 19 %							WW	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WB	
		– imputées sur les déficits antérieurs							I6	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WZ	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduction des produits nets de participation		2A		(		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									XA	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									XZ	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									XD	
Mesures d'incitation									XF	
Majoration d'amortissement *										
Zone franche urbaine-TI (art. 39-1-3° A)		ØV		Société investissements immobiliers cotés (art. 206C)	K3		Zone de reconstruction de la déense (44 départements)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sixies A)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis A)	IF		Zone franche d'activité NG (art. 44 quater A)	XC		
Entreprises nouvelles (44 sixies A)		L2		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater A)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 quater A)	PB		
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sixies A)	L5		France Ruralités Revitalisation - (FRK) (44 quater A)	HT		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-3° A)	XO	dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-3° B)	YH	dont déduction exceptions notée (art. 39-1-3° C)	YC	XG		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-3° A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-3° B)	YB	dont déduction exceptions notée (art. 39-1-3° C)	ZI			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-3° D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-3° E)	YI	dont déduction exceptions notée (art. 39-1-3° F)	YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II							XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)				XI	339 042	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	339 042	
								XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2025
Extension

A. PLASTIC 94

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>A. PLASTIC 94</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	7 012
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
Effort construction			9K	9L	
Contribution sociale de solidarite			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : A. PLASTIC 94

Néant ☐ *

ORIGINES		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	7 2 4	4 4 6	AFFECTATIONS		Affectations aux réserves { Dividendes Autres réparations Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB	
		Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 7 8	3 9 3				ZD	
		Prélèvements sur les réserves	ØE					ZE		
		TOTAL I	ØF	9 0 2	8 3 9			ZG	8 5 2 8 3 9	
TOTAL I						ZH	9 0 2 8 3 9			

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		JYQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS			
	- Sous-traitance					YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		XQ	9 6 4 1 6		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	1 9 8 3 4		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV			
	- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	1 2 0 2 7 1		
DÉTAILS DES POSTES		AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	2 3 6 5 2 1		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	1 4 8 2 9		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z	4 1 7 3 4		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX	5 6 5 6 3		
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	2 6 9 0 2 6		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	7 7 4 6 3		
	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *					ØB	1 8 9 8 1 5		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS			
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	5 , 7 5 %		
	- Numéro de centre agréé *		XP						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'aurait jamais été membre du groupe		JA						
	Groupe : résultat d'ensemble		JD						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A. PLASTIC 94

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ⁽¹⁾		Valeur d'origine* ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée* ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements* ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
1	Matériel industriel	191 435		191 435		
2	Matériel de trans	80 046		46 694		33 353
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

I - Immobilisations*

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⁽⁷⁾		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % ⁽¹¹⁾
1	76 000	76 000	76 000	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
2	58 000	24 647	24 647				
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés							
13			+				
14			+				
15			+				
16			+				
17							
18							
19							
20							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A. PLASTIC 94 Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *exztc* 0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *exztc* 0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
❶	❷		❹
Moins-values nettes	N		
N - 1			
N - 2			
N - 3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8		
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ou 19 % ❹	❺	❻
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N				
N - 1					
N - 2					
N - 3					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A. PLASTIC 94		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: A. PLASTIC 94															Néant		☐ *															
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024															Données en nombre de mois				1		2											
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																
Effectif moyen du personnel * :															YP		6, 00															
Dont apprentis															YF																	
Dont handicapés															YG																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																																
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																																
Ventres de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		1 345 131															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																	
TOTAL 1															OX		1 345 131															
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH		201															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																	
Subventions d'exploitation reçues															OF																	
Variation positive des stocks															OD		28 210															
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																	
TOTAL 2															OM		28 411															
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																
Achats															ON		223 572															
Variation négative des stocks															OQ																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR		154 063															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW		40															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY																	
TOTAL 3															OJ		377 675															
IV - Valeur ajoutée produite																																
Calcul de la valeur ajoutée															(total 1 + total 2 - total 3)				OG		995 867											
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)															SA		995 867															
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV		X															
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		1 345 131				Effectifs au sens de la CVAE *		EY		6, 00							
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX																	
Période de référence															GY		0		1 /		0		1 /		2		0		2		4	
Date de cessation															HR				/				/									

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

4 1 2 5 0 7 0 5 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. PLASTIC 94

ADRESSE (voie)

132 Rue Julian Grimaud

CODE POSTAL

94400

VILLE

VITRY-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5000
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune (RA) Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune CACHAN Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 41250705500033

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A. PLASTIC 94

ADRESSE (voie) 132 Rue Julian Grimaud

CODE POSTAL 94400

VILLE VITRY-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

A. PLASTIC 94
132 Rue Julian Grimaud
94400 VITRY-SUR-SEINE

SIRET 41250705500033 Mèl : contact@aplastic94.com

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées Fabrication de produits de consommation courante en matière(s) vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15 % 42 500 Bénéfice imposable au taux normal 296 542 Déficit

2. Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 % quinquies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

France Rurales Revitalisation FRR art. 44 quinquies A

Zone franchise d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franchise urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé Sage Revision Expert

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

FITECO SAS

6 Rue Louise Aglae Crette 94400

Tél: 0146806566

94400 VITRY-SUR-SEINE

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 30/04/2025

Lieu : VITRY-SUR-SEINE

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire

FRANCK STRAUSS

Examen de conformité fiscale (ECF)

Prestataire :

Signature : Signé par Tayeb Boucetta
Le 05/05/2025

ID: tX_AqQKEVZP3Pg

FITECO

certifié conforme

Handwritten signature

G		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS						
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	5 0 0 0 0	payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	5 0 0 0 0	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sié de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	5	6	7	8
I DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES			à 0 %		à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
		MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice						
		MVL T réalisée au cours de l'exercice						
		MVL T restant à reporter						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								